



Association « De Feuilles en Fleurs » Norroy / Plesnois

www.defeuillesenfleurs.com

CONFERENCE du 14 mars 2025

« Le frelon asiatique : une menace pour la biodiversité, la santé et nos jardins »

Salle du périscolaire de Plesnois

Conférence animée par Isabelle THEIS et Camille REHM

Isabelle THEIS et Camille REHM sont membres de l'Abeille Lorraine (section de Jarny).

Les informations communiquées lors de cette conférence sont issues des dernières données et études scientifiques.

I. D'OU VIENT LE FRELON ASIATIQUE ?

Le frelon asiatique *Vespa velutina nigrithorax*, est arrivé d'Asie dans une poterie en 2004. Le premier nid a été observé dans le Lot et Garonne. Le frelon asiatique (FA) s'est installé d'abord le long des littoraux en France (beaucoup en Bretagne), en Espagne puis a progressivement envahi toute la France et colonise à présent les pays plus au nord (Belgique, Hollande...).

II. POURQUOI UNE TELLE EVOLUTION ?

Depuis son arrivée, le FA s'est rapidement multiplié, il n'est pas recensé systématiquement mais la Wallonie par exemple a recensé 7 nids en 2017...2000 nids en 2022.

On estime qu'il peut y avoir 22 nids au km². Les causes de ce développement exponentiel sont les suivantes :

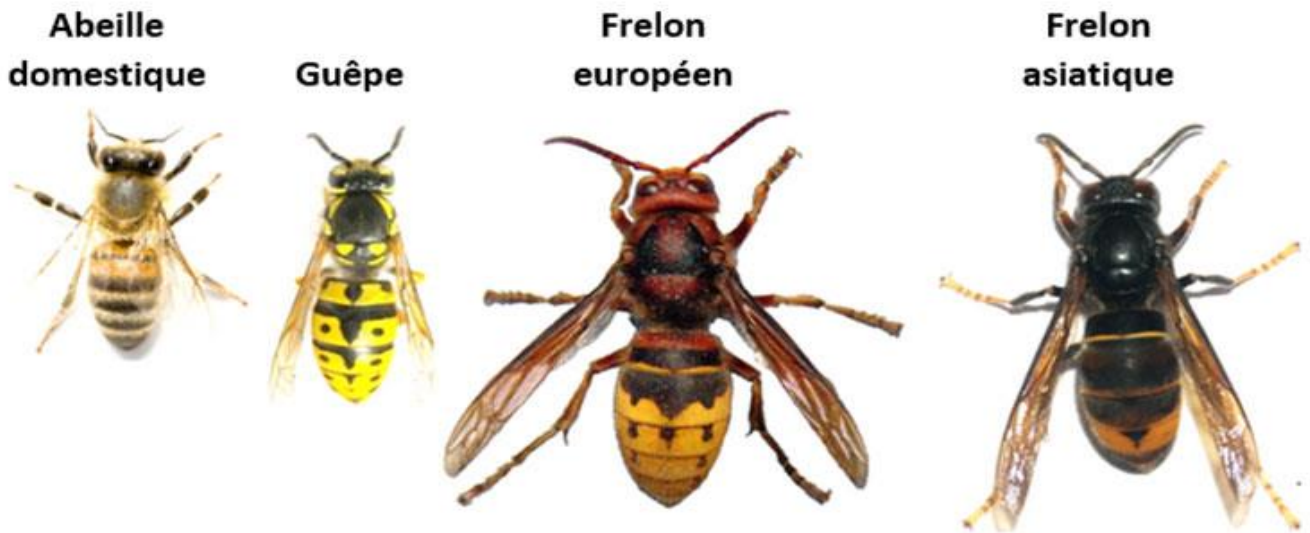
- Le FA n'a pas de réel prédateur chez nous,
- Il a bénéficié d'un certain attentisme général,
- Les informations biologiques le concernant restent rudimentaires,
- Il s'est bien adapté à son nouvel environnement,
- Le coût de la destruction des nids reste un frein
- Certains militants et scientifiques réfutent toute lutte et estiment que « la nature s'adaptera »

III. COMMENT LE RECONNAITRE

Le FA se distingue de son homologue européen :

- Taille légèrement plus petite (3 cm)
- Tête noire/face orange
- Corps brun/noir
- 1 segment jaune orangé sur le dos

- Extrémité des pattes jaune
- Le FA pratique le vol stationnaire à la différence du frelon européen.



IV. LE CYCLE DE VIE D'UNE COLONIE

D'octobre à novembre les femelles reproductrices de la nouvelle génération quittent le nid en compagnie des mâles pour s'accoupler ; elles sont les seules à hiverner, les mâles, les dernières larves et les ouvrières meurent.

De mars à juin, chaque reine fondatrice ébauche un nouveau nid (c'est le nid primaire), pond quelques œufs et soigne ses premières larves qui deviendront, un mois à un mois et demi plus tard des ouvrières chargées de la construction du nid et de l'entretien de la colonie. La reine consacra alors le reste de sa vie à pondre.

Les nids primaires, de la taille d'une orange, sont souvent construits sur le rebord d'un toit, dans divers abris. Ils comptent une dizaine de cellules entourées d'une fine coupole de papier puis d'une enveloppe sphérique (*cf photos ci-dessous*).

Avec l'apparition des ouvrières, l'activité de la colonie s'intensifie, le nid primaire est abandonné s'il est mal situé, pour la construction du nid secondaire, dans les arbres, les cabanons, un terrier... Sa taille augmente rapidement pour atteindre son maximum **au début de l'automne**. Les nids apparaissent en moyenne cinq à dix fois plus peuplés que ceux du frelon européen et peuvent produire jusqu'à 15 000 individus au cours de la saison (**d'avril à novembre**). Ils peuvent contenir à l'automne près de 2 000 ouvrières qui élèvent entre 200 et 300 futures fondatrices. 10% environ de ces dernières survivront à l'hiver et recommenceront le cycle...

Les nids des FA ont une forme de goutte, comptent une seule ouverture sur le côté et de multiples ouvertures qui servent d'aérateurs, ceux des frelons européens sont plus ronds, ont une ouverture vers le sol et sont construits plutôt dans des endroits sombres (granges...)



Nid primaire de FA



A l'intérieur des larves à différents stades

Photos de Amiens et Métropole



Nid secondaire de FA

V. LES PREDATEURS

Ils restent anecdotiques :

- La bondée apivore (rapace)
- La concurrence entre les fondatrices qui peuvent s'entretuer
- Des vers parasites pondus par certaines espèces de guêpes

VI. L'IMPACT SUR L'ECOSYSTEME

- Les FA raffolent du sucre et des fruits sucrés et mûrs ; pommes, poires, figues, raisins, le miel des ruches... Ils causent beaucoup de dégâts dans les vergers du fait de leur nombre.
- Ils se nourrissent d'autres insectes ; un nid de FA mange 11 kilos d'insectes par an provenant de 150 espèces différentes.
- Les abeilles sont une de leurs victimes, les FA raffolent de leur miel (à titre indicatif 1 ruche = 50 000 abeilles = 5 kilos).
- Les FA envahissent les étals de poissonniers, les boulangeries pâtisserie, les élevages d'huîtres...
- Les nids peuvent empêcher le bon fonctionnement de certaines installations EDF ou SNCF...

Selon le Muséum National d'Histoire Naturelle : « *le FA n'est pas un danger sanitaire pour l'homme mais pour la pratique de l'apiculture* ».

Cette position est loin d'être partagée car l'impact de sa prolifération est multiple et ne concerne pas que les apiculteurs.

VII. FAUT IL AVOIR PEUR DU FA ?

Le FA peut devenir agressif si on approche de son nid secondaire à moins de 5 m, il peut alors attaquer en masse ; 1 seule piqûre peut être fatale si on est allergique.

L'attitude à adopter :

- Ne pas les déranger,
- Ouvrir l'œil quand on court ou quand on se balade, (ils sont très sensibles aux vibrations)
- Observer autour de soi, ils sont bruyants,
- Ne pas tenter de détruire soi-même un nid secondaire,
- S'éloigner en douceur (ne pas courir ni s'agiter, les FA sentent nos hormones)
- Sécuriser l'endroit,
- Prévenir la mairie.

- Les nids primaires (taille d'une orange) peuvent être facilement détruits **tant qu'il n'y a pas d'ouvrières** ; enfermer le nid délicatement dans un bocal et le congeler 48h à -18°.
- Faire appel à un désinsectiseur pour se débarrasser d'un nid secondaire dans son jardin (pas de liste disponible de sociétés agréées).

A noter, les FA ne sont pas plus dangereux pour les animaux domestiques ou le bétail que pour l'homme. Les oiseaux seraient plus sensibles à leurs piqûres.

VIII. UN PLAN NATIONAL POUR LUTTER CONTRE SA PROLIFERATION

Adoptée le 6 mars par l'Assemblée nationale, la proposition de loi « visant à endiguer la prolifération du frelon asiatique et à préserver la filière apicole » a été promulguée et publiée au Journal officiel du 15 mars. Mais l'examen du texte, adopté très (trop ?) rapidement, a laissé un petit goût d'inachevé.

En effet, ce plan ne prévoit pas pour le moment de financement dédié ni pour la destruction des nids, ni pour l'indemnisation des apiculteurs touchés...

« Le plan national de lutte contre le frelon asiatique à pattes jaunes » déterminera « les actions de surveillance, de prévention, de piégeage et de destruction », « les financements de l'État, des collectivités territoriales et des acteurs socio-économiques et sanitaires » . Le plan déterminera également « l'opportunité de classer le frelon asiatique à pattes jaunes parmi les dangers sanitaires de deuxième catégorie pour l'abeille domestique » .

D'autre part, la loi prévoit la mise en place, dans un second temps, de plans départementaux, sous l'égide du préfet, en concertation notamment avec « les représentants des communes et de leurs groupements ». Ces plans auront pour mission de « décliner territorialement » le plan national. Ils organiseront « la procédure de signalement et de destruction » des nids de frelons. La loi précise que « le signalement peut être établi par l'intermédiaire du maire de la commune où est situé le nid de frelons asiatiques à pattes jaunes ou d'un membre du conseil municipal désigné par lui » .

IX. LUTTER CONTRE LA PROLIFERATION DU FA : l'affaire de tous

En attendant d'y voir plus clair sur les mesures nationales et leur déclinaison locale, les apiculteurs se sont organisés et souhaitent sensibiliser la population à partir de leur expérience.

L'objectif est d'organiser une lutte encadrée sans mettre en péril les autres insectes,
indispensables à notre environnement et notre écosystème :

- Privilégier le piégeage de printemps, ce qui réduira la destruction couteuse des nids secondaires,
- Utiliser des pièges sélectifs et adaptés, qui ne noient pas les autres insectes (pas de bouteilles remplies de liquide),
- Mettre une éponge ou des gravillons au fond du piège pour éviter la noyade des autres insectes,
- Installer les pièges dès que les températures sont entre 12° et 15° sur 8 semaines (entre le 15/03 et le 15/05)
- Placer les pièges entre 0,5 et 1,5 m de haut, exposés au soleil le matin,
- A proximité des tas de compost, tas de bois, des arbres à fleurs, des ruchers et d'un accès à l'eau.

Les pièges recommandés :

- Des pièges simples et bon marché qui se vissent sur un bocal type BIOTRAP (4,90 euros) ou VESPACATCH (3,90 euros),
- Grilles à frelons qui se fixent sur un bidon
- Piège JABEPRODE

- Des pièges plus sophistiqués et plus chers : Piège japonais, piège coréen à ailes (Bee vital Velutina Trap)



Photo : Piège BIOTRAPP à fixer sur un bocal, une éponge au fond du bocal évite la noyade aux autres insectes

Vous trouverez tout ce matériel dans les magasins spécialisés pour les apiculteurs ou sur internet ou encore se renseigner auprès de Sylvain MARTIN association FONIA (Focus Nature d'Ici et d'Ailleurs à Norroy et Plesnois)

Les appâts :

- Au printemps et en automne, privilégier le sucre ; règle des 3/3
1/3 de bière +1/3 de vin blanc +1/3 de sirop (cassis ou fraise ou grenadine)
- Le vin blanc repousse les abeilles,
- Renouveler ce mélange tous les 8-10 jours
- En milieu de saison, les FA préfèrent les protéines : viande, poisson, crevettes

Des collectivités mobilisées :

- De nombreuses collectivités se mobilisent déjà pour organiser la lutte contre le FA et sensibiliser leur population : Trébeurden, Parc national des Cévennes, le Perche, la Comcom de Crozon, le Département des Bouches du Rhône, l'île de Ré...

Plus près de chez nous :

- La communauté de communes Rives de Moselle va débattre prochainement du sujet,

- La commune de Norroy le Veneur a décidé de subventionner à 50% le coût de la destruction des nids sur les parcelles des particuliers.

Pour en savoir plus :

- Sites belges : tybou.eu et cari.be
- FONIA Focus Nature d'Ici et d'Ailleurs
Mail : focusnature57@gmail.com
Site internet : fonia57.com

Régine Nowicki et Claude ROYER
Avec la collaboration de Sylvain Martin

DFEF
Mars 2025